

A.V.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
23 rue Louis Braille, 38300 Bourgoin-Jallieu
103 144 648 RCS Vienne

(ci-après, la "**Société**")

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE DU 09 JUILLET 2026

Le soussigné :

Monsieur Gilles RIGON, agissant en qualité de Président de la Société,

(...)

Constate donc que :

3. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 2.159.900 actions ordinaires nouvelles ;
4. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 40.000 actions ordinaires nouvelles ;
5. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 450.000 actions ordinaires nouvelles ;
6. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 10.000 actions ordinaires nouvelles ;
7. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 10.000 actions ordinaires nouvelles ;

8. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 10.000 actions ordinaires nouvelles ;
9. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 60.000 actions ordinaires nouvelles ;
10. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 30.000 actions ordinaires nouvelles ;
11. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 14.000 actions ordinaires nouvelles ;
12. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 950.000 actions ordinaires nouvelles ;
13. (...) a souscrit valablement à l'Augmentation de Capital en Numéraire à hauteur de 950.000 actions ordinaires nouvelles ;

Constate en conséquence que :

14. Le délai de souscription aux actions ordinaires nouvelles au titre de l'Augmentation de capital en Numéraire est clos ce jour par anticipation ;
15. En vertu des autorisations expresses accordées par les Décisions, la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital en Numéraire à la date de ce jour ;
16. Le capital est ainsi porté de 100 € à 4.684.000 €, divisé en 4.684.000 actions ordinaires de la Société ;

Décide :

En conséquence de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital en Numéraire, conformément aux autorisations expresses conférées par les Décisions, l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de la Société tels qu'arrêtés aux termes de la 8^{ème} Décision.

(...)

*

* *

* *

Fait par DocuSign, le 9 juillet 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Signé par :



Gilles RIGON

0B01B120B915469...

**Le Président,
Gilles RIGON**